

# COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

## CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU** jeudi 28 avril 2016

Séance Ordinaire 19 heures 00

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 15 - Présents : 11 - Votants : 13

Date de convocation : lundi 25 avril 2016

LE 28 avril 2016 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.

PRESENTS : Alain MONTAY, Jean-Marie TROCCHI, Danielle FAY, Claude DESNOËS, Georges PAPEGAY, Marie-Anne GUICHARD, Pierre DOL, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Robert BELLOTTO, Annie BLEUSE, Djamila AKRAOUI

REPRESENTES : *Geneviève GIVAUDAN, Gautier AILLAUD*

ABSENTS : Bruno BAILLON, Bernard NEAU

Secrétaires de séance : Djamila AKRAOUI - Robert BELLOTTO

### Délibérations du conseil:

#### DE 2016 38- Bail du bar à l'unanimité :

- **DECIDE** de donner tous pouvoirs au Maire à l'effet de procéder au renouvellement du bail pour une nouvelle période de neuf années depuis la fin du bail, moyennant un loyer mensuel actuel de 416.26€
- **DECIDE** d'agréer le cessionnaire et de faire toutes déclarations à ce sujet .

#### DE 2016 55- Demande subvention Accessibilité des batiments

- **DECIDE** d'approuver le plan de financement suivant :

|                                     | Préfecture |          | Commune |         | Total HT |          |
|-------------------------------------|------------|----------|---------|---------|----------|----------|
| Accessibilité des bâtiments publics | 80%        | 202 785€ | 20%     | 50 696€ | 100%     | 253 481€ |

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'état pour la mise en place de l'accessibilité dans les batiments publics pour un montant de 202 785€ HT soit 80%.

La séance est levée à 19h20

**LE MAIRE**

**Jean-Marie TROCCHI**

